



Laurent Kandel

Maire adjoint chargé
du Développement économique et Commerce



*L'objectif est
de renforcer
l'attractivité
des
commerces
et d'y attirer
une clientèle
nouvelle.*

Comment la Ville agit-elle pour attirer de nouveaux commerces et élargir l'offre disponible pour les habitants ?

Nous avons mis en place plusieurs actions complémentaires. Un travail avec la SEM Vallée Sud Développement du Territoire afin d'acquérir ou de préempter les locaux commerciaux et ainsi permettre l'accueil de nouveaux commerces souhaités par les habitants. Un partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie CCI92 pour accompagner et trouver les porteurs de projets. La création récente d'un nouveau service « commerce et attractivité » renforcé de moyens humains : un service entièrement dédié aux commerces et aux commerçants, à l'attractivité de la Ville.

Quelles initiatives sont mises en place pour développer le dynamisme et la vitalité du commerce de proximité à Bagneux ?

Nous avons avec le soutien de la métropole du Grand Paris également défini un plan

d'action pour dynamiser et rendre plus attractif notre centre-ville et plus largement la Ville et ses commerces dans le cadre du dispositif Centres-villes vivants. Ce sont des animations, de la signalétique, du mobilier urbain.... Nous soutenons également l'association des commerçants, y compris financièrement pour créer de nouvelles animations.

La Ville a adopté une charte des devantures commerciales en l'actualisant. Quels objectifs poursuit-elle à travers ce document ?

Elle constitue tout d'abord un guide de référence pour accompagner les commerçants dans leur projet de création ou de rénovation. Il ne s'agit pas d'uniformiser les devantures mais de fixer des règles valables pour tous, gage d'une insertion plus harmonieuse des commerces dans la ville. L'objectif est de renforcer l'attractivité des commerces et d'y attirer une clientèle nouvelle.

La ville met en place en parallèle un dispositif d'aides financières à la rénovation en partenariat avec la Métropole du Grand Paris en vue d'inciter et de soutenir les commerçants dans leurs efforts. Pour cela, le service Attractivité et Commerce propose un accompagnement individuel des commerçants dans leur projet avec un architecte-conseil du CAUE 92 dédié.